



PREFET DE LA DORDOGNE

Périgueux, le 22/08/2014

**Service départemental
de la communication
Interministérielle**

COMMUNIQUE DE PRESSE

Campagne d'irrigation 2014 : mesures de restriction

La situation hydrologique du département de la Dordogne est toujours favorable pour ce qui concerne les nappes souterraines et les grands cours d'eau.

Les orages locaux et les averses fréquentes maintiennent les débits des cours d'eau à un niveau satisfaisant. On constate néanmoins, en cette fin de saison, des baisses durables sur des cours d'eau sensibles :

la Beune et le Cern situés dans le bassin de la Vézère, la Nauze, la Couze et le Céou amont situés dans le bassin de la Dordogne.

Cela a conduit le préfet de la Dordogne à arrêter de nouvelles mesures de limitation des usages de l'eau, applicables à compter du samedi 23 août 2014 à 12h00 sur les cours d'eau suivants :

- le Céou amont Bouzic, en crise (interdiction de prélèvement = 7/7jour par semaine).
- La Beune, le Cern et la Couze, en alerte renforcée (interdiction de prélèvement = 3,5 jour par semaine)
- la Nauze en alerte (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine).

Sont maintenues les mesures suivantes :

- Enéa, Caudeau et Louyre : en alerte (interdiction de prélèvement = 1 jour par semaine),
- Céou aval : en alerte renforcée (interdiction de prélèvement = 3,5 jours par semaine),
- l'interdiction de manœuvrer les vannes et les empellements sur tous les cours d'eau non domaniaux du département. Les rivières domaniales : la Dordogne, l'Isle (en aval du pont des Barris jusqu'au département de la Gironde) et la Vézère (en aval du pont vieux de Montignac jusqu'à sa confluence avec la Dordogne) ne sont pas concernées par cette interdiction ;

Le détail des mesures de limitation des usages de l'eau est consultable dans les mairies concernées, à la DDT de la Dordogne, sur le site internet des services de l'Etat (www.dordogne.gouv.fr) et sur le site <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr>

Contacts presse:

Préfecture – service départemental de la communication interministérielle

Sandrine LILLE

☎ 05 53.02.24.14 ☒ 05 53 02 24 34

sandrine.lille@dordogne.gouv.fr